

[Brossais du Perray]

Brossais du Perray

REMARQUES
HISTORIQUES,
ET
ANECDOTES
SUR LE CHATEAU
DE LA BASTILLE,

Avec le Plan.



A PARIS,

Chez LE CLERE, Libraire, rue Saint Martin, N°. 254.

MDCCLXXXIX.

aoust 7

PRÉFACE

DE

L'ÉDITEUR.

Depuis que la liberté des François a reçu le coup de la mort (*), le Despotisme, ce fléau du genre humain qu'il avilit, qu'il dégrade & qu'il déshonore, s'affermit en frappant sur tous les Ordres, & en rendant la terreur générale. On n'entend parler que d'éxils, de proscriptions, de prisons: entre celles-ci, la plus redoutable est, sans doute la Bastille. L'éspionnage & la délation que l'on exerce avec tant d'exactitude & si généralement, doivent faire craindre à tous les Citoyens d'aller habiter ce séjour d'horreur & de larmes.

M. de Saintfoy à dit qu'*il est plus sur de s'en taire, que d'en parler*. Je pense comme lui que c'est le plus sur pour l'Ecrivain; mais ce n'est pas le plus avantageux pour la génération présente, ni pour la postérité. Ainsi je ne balance pas à sacrifier ce qui seroit le plus sur pour ma tranquillité, quand je considére qu'il est nécessaire d'avertir mes Concitoyens, de jetter les yeux sur les fers dont on les a chargés pendant 3. Regnes successifs.

Henry IV. fit les délices de ses Sujets. Sa mémoire sera à jamais l'objet de la vénération nationale. C'est sous son Successeur que la liberté commença à recevoir les premieres atteintes.

Richelieu qui regna sous le nom de Louis XIII, remplit les Châteaux & les prisons. Il avoit fait

(*) Années 1770, & 1771.

pratiquer jufques dans fa maifon un *Vade in pace* où il facrifioit fouvent des victimes à fa tyrannie.

L'Hiftoire préfente peu de Regnes où l'on ait exercé plus de violences & de cruautés que fous Louis XIV. La flatterie lui donna le nom de GRAND; mais la poftérité á rayé ce titre fi peu mérité. Elle ne voit dans ce Prince qu'un despote fans principes, maitrifé par fes paffions, vain, ambitieux, turbulent & fouvent cruel.

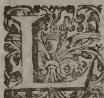
Sous le dernier Regne que la foibleffe, l'inconféquence, les contradictions caractérifent, les Miniftres ont érigé le Defpotisme en Loi: Les Lettres-de cachet, les vexations de tout genre ont été leurs moyens. Ils ont combattu avec opiniatreté les Loix du Royaume, & ont fini par difperfer & profcrire tous leurs Miniftres. Il eft donc vrai de dire que la Baftille, les Châteaux-forts, les Exils ont été le grand mobile du Gouvernement du dernier Regne, comme des deux précédens.

Puifque la volonté arbitraire du Prince, ou plutôt de ceux qui regnent fous fon nom, eft mife à la place des Loix, la Baftille doit être plus remplie que jamais. Il eft donc très important que l'on connoiffe ce Château, fon régime, fa police, les affauts que les Prifonniers ont à y fouffrir, les queftions, les furprifes, les piéges, les violences auxquelles ils font expofés. C'eft pourquoi je préfente au Public cet Ecrit important tel qu'il m'a été légué par fon Auteur mort depuis quelque tems. Quant au PLAN, il l'avoit levé lui même fur les lieux.

Dieu veuille rendre fon travail inutile à mes Compatriotes, en infpirant au jeune Monarque l'horreur du Defpotisme, & l'amour des Loix qui font le garant de fa fureté, & de celle de la Nation.

REMARQUES

Historiques & Anecdotes sur le Château de la Bastille, & l'Inquisition de France.



LA Bastille dans son commencement étoit l'entrée de Paris du côté du Faux-Bourg Saint Antoine. Elle ne consistoit que dans deux Tours. Hugues Aubriot (*a*) Prévôt de Paris chargé de la conduite de la nouvelle enceinte, & des fortifi-

(*a*) Hugues Aubriot né à Dijon de parens obscurs fut Prévôt de Paris, & Ministre des Finances sous Charles V. Il fit bâtir le pont anciennement appellé le *Grand Pont*, aujourd'hui le *Pont au Change.* Les murs de la porte Saint Antoine le long de la Seine, le *Pont Saint Michel*, & le *Petit-Chatelet* sont des monumens de son application au bien public. Ce dernier édifice fut élevé pour contenir la licence des suppots, & des étudians de l'Université. Aubriot fut le premier inventeur des canaux souterreins pour l'écoulement des eaux. Le Clergé réuni aux membres de l'Université conjura sa perte. Ils l'accuserent d'impiété & d'hérésie. Les Partisans de la maison d'Orléans opposée à celle de Bourgogne à laquelle il étoit attaché, se déclarerent contre lui. Il fut dabord enfermé a la Bastille qu'il venoit de bâtir. On le

cations de cette Ville ſous le Roi Charles V. en donna le deſſein, & poſa la premiere pierre de ce Chateau le 22 Avril 1369. Ces deux Tours ſervoient de déffenſe contre les attaques des Anglois. Dans la ſuite on éleva deux tours de retraite en face, & paralelles aux premieres. L'entrée de Paris fut ainſi prolongée entre 4 tours déſunies, & un double pont. Les reſtes du premier pont ſubſiſtent encore. Cet édifice ne fut achevé entierement que ſous le regne de Charles VI. vers 1383. Ce Roi y fit

transféra enſuite aux priſons de l'Evêché que l'on nommoit *l'Oubliette*. A force d'intrigues, ſes ennemis parvinrent à le faire condamner à y finir ſes jours. Au commencement du Regne de Charles VI. l'Année 1381, le Peuple ſe ſouleva contre les impots. Conduits par le nommé *Caboche* écorcheur, les ſéditieux forcérent les portes de l'Hôtel de Ville pour avoir des armes; ils y enlevérent 3 ou 4 mille Maillets de fer, ce qui leur fit donner le nom de *Maillotins*. Ils briſérent la priſon où Aubriot languiſſoit depuis pluſieurs mois, le choiſirent pour leur Chef, & le forcérent d'accepter le commandement. Il profita de cette faveur du ſort pour ſe retirer ſecretement. La nuit même il paſſa la Seine, & s'enfuit en Bourgogne, où il vécut ignoré de ſes ennemis, & acheva tranquillement ſes jours. *Chronologie Manuſcrite de la Bibliothéque Royale*, *Chroniq. de Saint Denys*, *Antiquités de Paris*, *Hiſtoire de Paris*, *Juvénal-des Urſins*, *le Laboureur*. Hugues Aubriot étoit de la même famille que Jean Aubriot (de Dijon) Evêque de Châlons depuis 1342, juſqu'en 1350.

ajoûter 4 nouvelles tours à distances égales: on pratiqua des appartemens entre les tours dans l'épaisseur des murs, on coupa les ponts; un fossé sec de 25 pieds de profondeur au dessous du niveau de la rüe entoura les 8 tours, & on forma une enceinte de l'autre côté de ce fossé. La voye publique fut tracée au dehors telle qu'elle existe encore. Les Boulevars & les fossés qui l'environnent aujourd'hui, ne furent construits qu'en 1634.

Le Chateau de la Bastille est situé à la rive gauche de la Seine (en remontant le cours de cette riviere), près l'Arsenal. Son entrée est au bout de la rüe Saint Antoine, à droite. Il y a un Corps de Garde avancé, & une sentinelle jour & nuit. Près le Corps de Garde sont des Ponts-levis, avec une grande porte, & un portillon qui conduisent à la Cour de l'Hôtel du Gouvernement qui est un bâtiment moderne séparé du Château par un fossé sur lequel sont de seconds ponts-levis qu'il faut passer pour arriver à de nouvelles portes, près desquelles est un Corps de Garde. Ensuite est une forte barriere à claire-voye, formée de poutrelles revêtües de fer, & fort élevée qui sépare le Corps de Garde de la grande cour.

Avant d'y parvenir, il faut passer deux Ponts-levis, & 5. portes dont toutes ont des sentinelles, & 3. des Corps de Garde. Cette Cour forme un quarré long d'environ 120 pieds, & large de 80. Il y a une fontaine dans cette cour.

En entrant par la barriere à droite sont des appartemens où logent les Officiers subalternes, & quelquefois même des Prisonniers moins resserrés que les autres. Près ce batiment est la *Tour de la Comté*, ensuite la *Tour du Trésor*, ainsi nommée à cause du dépôt d'argent que le Duc de Sully y avoit amassé pour le grand projet d'Henry IV. Après cette tour, vers le milieu de la cour est une arcade qui servoit anciennement de porte à la Ville. On y a ménagé plusieurs logemens. Ensuite est le corps de l'ancienne Chapelle où on a distribué plusieurs chambres de Prisonniers. A l'encoignure de cette cour est la *Tour de la Chapelle*. Ces deux tours du Trésor & de la Chapelle sont les plus anciennes.

Des murs de 10. pieds d'épaisseur en pierres de taille, elevés à la hauteur des tours les réunissent, & sont contigus à plusieurs appartemens de Prisonniers pratiqués dans les entre-deux. Au fond de cette cour est un grand corps de lógis moderne qui la sépare d'une plus petite que l'on nomme *Cour du Puits*. Au milieu de ce batiment, est un escalier de pierres de 5. marches que l'on monte pour arriver à la porte principale. On trouve ensuite l'escalier des appartemens d'enhaut, & une allée qui aboutit à la seconde cour. A droite est le vestibule de la salle où les Ministres, Lieutenant de Police, ou Commissaires interrogent les Prisonniers. Cette piece est appellée *Salle du Conseil*. Les

Prisonniers y reçoivent ordinairement les visites des Etrangers. Il y a dans l'enfoncement une vaste piece qui sert de dépôt aux effets & papiers saisis aux Prisonniers.

Derriere la Salle du Conseil, sont des logemens d'Officiers subalternes, & de quelques Porte-Clefs.

A gauche, en entrant par le même escalier sont les cuisines, offices & laverie, qui ont de doubles issues dans la cour du puits. Il y a 3. Etages au dessus, chacun de 3 pieces. Le premier & le second servent pour les Prisonniers distingués ou malades.

Le Lieutenant de Roi a son appartement à droite, dans le haut de ce corps de logis, au dessus de la Salle du Conseil; le Major Loge au second, & le Chirurgien au troisième.

De l'autre côté de la grande cour, près les cuisines & la *Tour de la Liberté*, sont des appartemens de Prisonniers consistans chacun en une grande chambre, & un cabinet ayant vüe sur Paris. Les cachots de cette tour s'étendent sous les cuisines. Après cette tour, sont d'anciens appartemens où l'on a ménagé une petite Chapelle au rèz de chaussée. Il y a 5 niches ou cabinets fermés dans cette Chapelle, trois sont pratiqués dans les murs, les autres ne sont qu'en boiserie. On y met chaque Prisonnier seul à seul, pour entendre la Messe. Ils ne peuvent voir, ni être vûs. Les portes de ces niches sont garnies en dehors d'une serrure, & de deux verrouils; elles sont grillées en fer en dedans,

& ont des vitres du côté de la Chapelle, & par deſſus, des rideaux que l'on tire au *Sanctus*, & que l'on referme à la derniere Oraiſon. A 5. Priſonniers par Meſſe, 10. ſeulement peuvent y aſſiſter le même jour. S'il y en a un plus grand nombre au Chateau, ou ils ne vont point à la Meſſe (c'eſt aſſez la regle pour les Eccléſiaſtiques, les Priſonniers à vie, & tous ceux qui ne demandent point à y aller), ou ils n'y vont qu'alternativement; parcequ'il y en a preſque toujours quelques-uns qui ont la permiſſion d'y aller habituellement.

A côté de la Chapelle, en descendant vers la barriére ſont la *Tour de la Bertaudiere*, & enſuite des appartemens pour l'Aide-Major, le Capitaine de porte, & quelques domeſtiques, ou porte-clefs. Dans l'encoignure près la barriere eſt la *Tour de la Baziniere*. Pour y parvenir, il faut paſſer une petite cour ou veſtibule qui communique au Corps de Garde par une porte double très forte. Tel eſt l'ordre des 6. Tours & des batimens qui entourent la grande cour.

En ſuivant l'allée du corps de logis qui ſépare les deux cours, on parvient à la cour du Puits. En y entrant, on trouve à droite dans l'enfoncement la *Tour du Coin*. Entre celle-ci, & la tour du Puits, ſont d'anciens appartemens où logent les Cuiſiniers, Marmitons, & Valets. Il y a auſſi quelques chambres pour des Priſonniers, mais elles ne ſervent que très rarement. La cour du Puits

n'a que 25. pieds de longueur ſur 50. de largeur. Il y a un grand puits pour l'uſage des cuiſines. Les Cuiſiniers jettent les ordures, & élévent de la volaille dans cette petite cour, ce qui la rend toujours mal propre & infecte.

La façade du Chateau en dehors préſente 4. tours vèrs Paris, & 4. vèrs le Faux-Bourg. Le deſſus de ces tours forme une platte-forme continuée en terraſſes ſolidement travaillées, & parfaitement entretenuës. Les Priſonniers qui en ont obtenu la permiſſion s'y promenent, mais toujours accompagnés de Gardes. Il y a 13. Pieces de Canon ſur cette platte-forme. Elles ſervent dans les jours ſolemnels ou de réjoüiſſances.

On voit ſur le Plan que la *Tour du Puits* qui eſt du côté de la rüe des Tournelles eſt la premiere. En continuant le tour en dehors, on trouve entre la *Tour de la Baziniere* & celle de *la Comté*, l'entrée du Chateau, enſuite les autres tours en face du Faux-Bourg.

EXPLICATION *du Plan.*

A, Avenüe de *la Baſtille* par la Rüe Saint Antoine.

B, Entrée, & premier Pont-levis.

C, Hôtel du Gouvernement.

D, Premiere cour.

E, Avenüe qui conduit à la ſeconde cour.

F Portes de la ſeconde cour, & Pont-levis.

G, Les différens Corps-de Garde.
H, Grande cour au dedans des Tours.
I, Escalier qui conduit à la *Salle du Conseil.*
K, Salle du Conseil (ce batiment sépare les 2. cours intérieures).
L, Petite cour.
M, Chemin du Jardin.
N, Escalier du Jardin.
O, Jardin.
P, Fossés.
Q, Issüe qui conduit au *Jardin de* L'ARSENAL.
1. *Tour du Puits*,
2. *Tour de la Liberté*,
3. *Tour de la Bertaudiére*,
4. *Tour de la Baziniére*,
5. *Tour de la Comté*,
6. *Tour du Trésor*,
7. *Tour de la Chapelle*,
8. *Tour du Coin.*

Toutes les Tours sont fermées en bas par de fortes portes-doubles à gros verrouils rentrans dans des serrures énormes. Les Cachots du bas des tours sont remplis d'un limon qui exhale la plus mauvaise odeur. Ce sont des repaires de Crapauds, de Lézards, de Rats & d'Araignées (*b*). Il y a dans un coin

(*b*) C'est dans ces Cachots que le Tyran Louis XI. retenoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues miséres, comme les Princes d'Armagnac,

un lit de Camp formé de barres de fer ſcellées dans le mur, & de quelques planches fixées deſſus. On y met les Priſonniers que l'on veut effrayer, on leur donne quelques bottes de paille pour garnir leur lit. Deux portes de 7 pouces d'épaiſſeur chacune, appliquées l'une ſur l'autre ferment ces antres obſcurs: chacune a 2 gros verrouils & antant de ſerrures.

Toutes les chambres hautes ſont fermées avec les mêmes précautions. Il y en a 4 l'une ſur l'autre dans chaque tour, & une derniere en voute que l'on nomme la *Calotte*. Toutes les portes intérieures ſont couvertes de lames de fer de 2 ou 3. lignes d'épaiſſeur.

Il y a 5 ordres de chambres. Les plus horribles après les cachots, ſont celles où il y

lesquels enterrés dans ces cachots, dans des trous en maſſonerie dont le fond étoit terminé en pain de ſucre, afin que les pieds n'y puſſent trouver d'aſſiette, & que le corps n'y pût prendre de repos, en etoient encore tirés deux fois la ſemaine, pour être fuſtigés ſous les yeux de Philippe l'Huillier Gouverneur de la Baſtille; & de 3. mois en 3 mois pour ſe voir arracher une ou deux dents. L'ainé de ces Princes y devint fou; mais le Cadet fut aſſez heureux pour en être delivré par la mort de Louis XI. & c'eſt de ſa Requête de l'an 1483, que l'on apprend la vérité de ces faits, qui ne pourroient être crus, ni même imaginés, ſans une preuve ſi conſtante. *Hiſt. de l'Ancien Gouvern. de la France par le Comte de Boulainvilliers*, Lettre 14. Tom. 3, pag. 226.

a des *Cages ou Cachots de fer* (*c*). Il y en a 3 de cette honnête espéce. Ces cages sont

(*c*) Le Comte de Boulainvilliers, page 224 du Volume dejà cité, dit qu'on ne sauroit affirmer que Louis XI. ait été l'Inventeur des Cages & Cachots de fer qui se voyent à la Bastille, & dans les Chateaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, de Tours, du Mont-Saint Michel. L'Evêque de Verdun suivant Mezerai fut l'inventeur de ces cages. Il en avoit fait construire une au Chateau d'Angers où il fut le premier renfermé pendant 10. à 12 ans. Boulainvilliers dit, page 225, qu'il a vû de ses yeux au Chateau Duplessis-les-Tours le cachot de fer où le Cardinal de la Ballue (emprisonné vers 1430) fut renfermé pendant 11. années entieres par les ordres de Louis XI. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture, & vuider les immondices sont de plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal. Louis XI. en fît construire 2 au Chateau de Loches. Ludovic Sforce Duc de Milan ayant été pris le 10. Avril 1500. dans une Bataille contre Louis XII, fut conduit en France, & enfermé dans une des cages de fer du Chateau de Loches où il finit ses jours. *Observations Hist. & Crit.* relativement à l'Hist. de Charles VIII. dans le Recueil des Mémoires de l'Acad. des Inscript. pag. 238. in 4°.

Louis XII. lui-même etant encore Duc d'Orléans, fut fait prisonnier en 1488 à la Bataille de Saint Aubin-du Cormier en Bretagne. Après avoir été promené de prisons en prisons, il fut renfermé pendant 3. ans entiers dans le Chateau de Bourges & on le forçoit de coucher dans la cage de fer.

formées de poutrelles revêtües de fortes feuilles de fer. Elles ont 6 pieds de large sur 8. de long.

Le second ordre de chambres rigoureuses est les *Calottes*. Ces chambres les plus élevées des tours sont formées de 8. arcades en pierres de taille. On ne peut se promener qu'au milieu. Il y a à peine l'éspace d'un lit d'une arcade à l'autre. La distance du bord intérieur de la fenêtre est de toute l'épaisseur du mur, qui est de 10. pieds environ. Il y a des grilles de fer à la hauteur des fenêtres en dedans de ces chambres, & des contre-grilles extérieures. Les Calottes sont peu éclairées. En Eté la chaleur y est excessive, en Hiver le froid insuportable. Il n'y a que des poëles dans les calottes (*d*).

(*d*) Le Comte de Boulainvilliers dit encore (Lettre XIV) que la Bastille étoit déstinée aux Prisonniers que l'on vouloit exterminer, ou par la forme apparente de la Justice, ou par le supplice des *Oubliettes* fort usité par *Tristan-l'hermite* Prévôt de l'Hôtel & Compere de Louis XI. Cet homme d'éxécrable mémoire étoit lui seul le Juge, le témoin & l'éxécuteur. Il faisoit passer les victimes que Louis XI. lui livroit sur une bascule d'où ils tomboient sur des roües armées de pointes & de tranchans; d'autres étoient noyés une pierre au cou, ou étouffés dans des cachots. Ce Tyran fit périr ainsi plus de quatre mille personnes (*Mézerai*, Abregé Chronol. T. 4; & *Commines*, Liv 6, Ch. 12.) Pendant le séjour que j'ai fait à la

Presque toutes les chambres des Tours ſont octogones, hautes de 14 à 15. pieds, & de 20. de diametre, les cheminées ſont fort élevées. Dans la plupart il y a 3. marches pour monter aux croiſées. Toutes les fenêtres ſont grillées & contre-grillées en fer. Pluſieurs ont une troiſieme grille au milieu de lépaiſſeur des murs. Les barres de ces grilles ſont de la groſſeur du bras. Les chambres baſſes n'ont de jour que ſur les foſſés. Les jours de celles qui ſont plus élevées, ſont obſcurs & lointains à cauſe de l'éloignement du bord extérieur des fenêtres. Enfin les chambres les moins déſagréables, ont des vûes ſur la campagne, ſur Paris, ſur les Boulevars. Quoique les fenêtres de ces chambres ſoient grillées, & contre-grillées, cependant elles ſont aſſez éclairées, leurs ouvertures s'élargiſſant dans leur intérieur.

Dans bien des cas, les grilles extérieures des fenêtres ſont masquées avec de la toile, ou bien on y établit des hottes en planches,

Baſtille, je n'ai pu parvenir à voir la *Chambre des Oubliettes*; mais j'ai vû au Chateau de Ruel qui fut la maiſon de plaiſance du Cardinal de Richelieu, & qui appartient aujourd'hui à M. le Duc D'Aiguillon, un Cabinet qui conſerve encore le nom de *Cabinet-des Oubliettes.* Ce Miniſtre cruel y faiſoit paſſer les perſonnes qu'il vouloit perdre. A peine y avoient-elles poſé le pied, qu'une baſcule faiſoit entrouvrir le plancher ſous leurs pas; & elles tomboient dans la profondeur d'un abîme.

de maniere que le jour s'y plonge, & toute vüe eſt interdite au Priſonnier.

La plupart des chambres ont des cheminées, les autres des poëles ; il n'y en a point dans les cachots. Toutes les cheminées ſont grillées en haut, barrées de fer en bas, & à pluſieurs endroits dans leur longueur. Pour empêcher les communications, on a multiplié les précautions. Anciennement les Priſonniers converſoient par les cheminées, ou y montoient dans l'espérance de pouvoir s'échaper. Chaque tour a des latrines : elles ſont grillées aux différens étages. Quelques appartemens en ont d'intérieures, les autres ont les ſupplémens ordinaires.

Toutes ces chambres ſont mal cloſes, très froides, & très humides en hiver. Elles ont toutes leurs *numeros*. Elles portent le nom du dégré de leur élévation, comme leurs portes ſe préſentent à droite & à gauche en montant. Ainſi la *premiere Baziniere* eſt la premiere chambre de la tour de ce nom, au deſſus du cachot, puis la *ſeconde Baziniere*, la *troiſiéme*, la *quatriéme*, & la *Calotte Baziniere*. De même tous les Priſonniers ſont appellés du nom de leur tour joint au *numero* de leur chambre ; par cette raiſon, le *nom de Baſtille* de tel Priſonnier eſt la *ſeconde Baziniere*, la *premiere Bertaudiere*, la *quatriéme Comté*, la *troiſiéme du Tréſor*, &c.

Les chambres ordinaires préſentent 4 murailles nües, mais ſur leſquelles on lit les noms des Priſonniers qui y ont été renfer-

més, des vers, des devifes, des fentences &c. Un lit de ferge verte avec rideaux, paillaffe, & 3. matelats, 2 tables, 2 cruches d'eau, une fourchette de fer, une cuillere d'étain, & un gobelet de même métal, un chandelier de cuivre, des mouchettes de fer, un pot de chambre, 2 ou 3 chaifes, quelquefois un vieux fauteuil forment tout l'ameublement. Quelques chambres ont des chenets. On n'obtient que très rarement des pelles & des pincettes. On fournit à chaque Prifonnier une provifion d'allumettes, un briquet, des pierres à feu, de l'amadou, une chandelle chaque jour, un ballai chaque femaine, des draps de lit tous les 15 jours, & 4 ferviettes par femaine. On prend tous les 8 jours le linge des Prifonniers pour le blanchir.

Trois portes l'une fur l'autre font fermées fur chaque Prifonnier: le bruit des verrouils, des ferrures & des clefs eft effrayant. Un porte-clefs eft chargé de porter aux Prifonniers leurs repas, & va prendre leurs reftes qui font à fon profit.

La nouriture des Prifonniers eft reglée par un tarif fuivant leur qualité. Il y a des claffes de 50 Livres par jour (les Princes) de 30 L. de 20 L. de 10 L. de 5 L. & de 3 L. Les moindres font de 2 L. 10 fous; c'eft le tau des valets ou gardes. Dans ces prix font compris le blanchiffage, & la chandelle; le bois à bruler eft un article à part.

La cuifine eft fervie par un Chef qui eft

l'économe du Gouverneur. Il a ſous lui, un rotiſſeur, un marmiton, un ſcieur de bois. Tous les plats ſont mesquins, & mal préparés; c'eſt la mine d'or du Gouverneur qui augmente ſes revenans-bons en raiſon de la mauvaiſe chere qu'il fait faire aux Priſonniers. Outre ces profits immenſes, le Gouverneur a par jour 150 L. pour 15 places de Priſonniers ſuppoſés à 10 L. chaquun, ſans préjudice du prix journalier par têtes de Priſonniers exiſtans. Ces 150 L. ſont un ſuppléinent de finance ou indemnité. Et on y ajoute encore très ſouvent des gratifications conſidérables.

En gras on a chaque jour une ſoupe, un bouilli, une entrée; en maigre, une ſoupe, un plat de poiſſon, & deux entrées. Le ſoir en gras une tranche de rôti, un ragoût, une ſalade; en maigre un plat d'œufs, un de légumes. Les variantes des cottes de 5 L. à 10 L. ſont bien peu conſidérables. Elles conſiſtent dans un demi poulet étique, un pigeon, un lapereau qui ſent les choux, ou quelques oiſeaux, & du déſſert, dont chaque portion ne coûte pas 2 ſous.

Le Dimanche à dîner une ſoupe mauvaiſe, une tranche de vache bouillie que l'on appelle bœuf, & 4 petits pâtés, le ſoir une tranche de rôti, géniſſe, veau, ou mouton, un petit plat d'haricot où les os & les navets abondent, une ſalade. L'huile que l'on préſente fait ſoulever le cœur: elle ne ſeroit bonne que pour les reverbéres. Les ſoupés en gras ſont uniformes. Le Lundi, au-

lieudes 4 pâtés, c'eſt du haricot. Le Mardi à midi une ſauciſſe, ou un demi pied de cochon, ou une légere cotelette de porc frais. Le Mercredi une petite tourte, cuite à demi, ou brulée. Le Jeudi deux minces cotelettes de mouton. Le Vendredi à diner, un demi carpeau frit, ou à l'etuvée, de la raye puante, de la moruë au beurre & à la moutarde, ou quelque friture déſſéchée avec quelques légumes ou un plat d'œufs. A ſouper un plat d'œufs au beure roux ou à la tripe, & des épinars à l'eau, & au lait. Le Samedi eſt la répétition; & le cercle invariable recommence le Dimanche.

Les 3 jours de Saint Louis, de Saint Martin & des Rois, tous les Priſonniers ont une augmentation de portion qui conſiſte dans une moitié de poulet rôti ou un pigeon. Le Lundi gras on leur donne une petite tourte.

Chaque Priſonnier a une livre de pain, & une bouteille de vin par jour. Ce vin eſt plat & fort mauvais. Le deſſert eſt une pomme, un biſcuit, quelques amandes & raiſins ſecs, ſemés légerement ſur le fond d'une aſſiete, quelques ceriſes, groſeilles ou prunes dans la ſaiſon. On eſt ſervi en étain ordinairement. Quelquefois on obtient d'être ſervi en fayance, & avec des cuillere & fourchette d'argent. Si on ſe plaint de la mauvaiſe nourriture, cela change pour quelques jours, mais le plaignant éſſuye d'ailleurs des déſagréments. Il n'y a point de gargotte à 12 ſ. par repas où l'on ne ſoit mieux traité qu'à

la Baſtille. En général cette cuiſine eſt très mauvaiſe, la ſoupe ſans aucun ſuc, les viandes ſont de la moindre qualité, & mal aprêtées. Tout ceci contribue fort à ruiner la ſanté des Priſonniers, cela crie vengeance devant Dieu, & devant les Hommes.

Les Officiers de l'État-Major n'ont aucune inſpection ſur la cuiſine, cela regarde le Gouverneur ſeul. Quelques Priſonniers ont obtenu de la Police la permiſſion de ſe faire ſervir par un traiteur du dehors, mais cela coute trois fois plus que dans la Ville.

Les Priſonniers ordinaires ont par jour en hiver 5 morceaux de long bois à bruler. Ceux qui ſont recommandés en ont à diſcretion. Pluſieurs ont des gardes. La ſolde de ces gens eſt de 20 ſous par jour, on les nourrit en outre.

Il n'y a que 4 Porte-clefs pour les 8 Tours. Leur nom de Porte-clefs, vient de ce que pour une ſeule chambre il y a 5 groſſes clefs. Le trouſſeau des clefs de tous les appartemens de châque tour eſt monſtrueux.

Lors du ſervice des repas, une ſentinelle armée eſt au pied de chaque tour. Pendant les Meſſes une ſentinelle eſt à la porte de la Chapelle. Elle n'y eſt poſée qu'après l'entrée des Priſonniers, & eſt levée avant leur ſortie.

L'Etat-Major conſiſte en un Gouverneur dont la place vaut, outre ſes appointemens de la Cour, plus de quarante mille livres dont il fait ſon profit ſur les vivres des Priſonniers; un Lieutenant de Roi dont le brevet eſt de ſoixante mille Livres, & qui en reti-

re cinq mille Livres par an, un Major à 4000 L. d'apointemens, un Aide-Major à 1500 L. un Chirurgien à 1200 L. Celui-ci fait de grands profits sur les remedes dont le Roi fait les frais. Le Médecin est externe, il a son appartement au Chateau des Thuilleries.

Il n'y a pas plus de 30 ans que les choses sont sur ce pied. Anciennement le Gouverneur & le Lieutenant de Roi étoient les seuls à la nomination du Roi. Les autres Officiers etoient nommés par le Gouverneur qui pouvoit les destituer à sa volonté. Ils avoient sous eux des Archers de Compagnies Franches, des bourgeois soldés par le Gouverneur pour la garde du Chateau. M. d'Argenson leur fit substituer un Etat-Major, avec une Compagnie d'Invalides de cent hommes qui ont deux Capitaines, & un Lieutenant. Le simple Soldat est habillé, entretenu de linges, de souliers, de sel, de chandelle, de bois, & a 10 s. par jour. Le service est rude. Les Soldats ne peuvent découcher sans permission du Gouverneur. Plusieurs l'obtiennent: les autres font le service des absens qui leur abandonnent la moitié de leur paye.

Aucun des Officiers ne peut diner dehors sans permission, & découcher sans un congé signé du Ministre.

Pendant le jour, outre les 5 sentinelles des portes, il y en a une à la porte extérieure du Chateau, pour écarter les curieux qui s'arrêteroient seulement à considérer cette entrée.

Le Major est chargé de la plume, il a la correspondance & tout le détail. Il dresse

tous les mois des comptes. Il en remet des doubles au Miniſtre dans le département duquel eſt la Ville de Paris, au Contrôleur-Général des Finances, & au Lieutenant-Général de Police. Ces comptes préſentent le tableau du nombre, des noms de tous les Priſonniers, & le calcul des dépenſes. Cet Officier reçoit l'argent du Controleur-Général, & fait les payemens. La dépenſe générale monte année commune à plus de cent mille livres.

Le Chateau eſt entouré d'un foſſé large dénviron 120 pieds. Il n'y a d'eau dedans, que lors des grands débordemens de la Seine, & après les pluyes abondantes. Ce foſſé eſt entouré d'un mur de 60 pieds d'élévation, contre lequel eſt attachée une gallerie de bois à rampe, laquelle regne dans tout le contour du foſſé à l'oppoſité du Chateau. On l'appelle *les Rondes*. Deux eſcaliers placés à droite, & à gauche, en face du grand Corps de Garde conduiſent à ces rondes. Des ſentinelles y ſont placées le jour, & la nuit. Elles ſe promenent ſans ceſſe, & examinent ſi les Priſonniers font quelque tentative. Pendant la nuit, les Sentinelles ſont poſées ſur ces rondes, au nombre de 4 à la fois. Les Officiers & Sergens font leur ronde tous les quarts d'heure, & s'aſſurent par les *qui vive*, ſi toutes les Sentinelles veillent. Chacune a ſon inſtant de ronde marqué. Toutes ont des pieces de cuivre numérotées, & trouées, qu'elles paſſent dans une aiguille dont la ba-

ze eſt adhérente au fond d'une boête cadenacée, telle que l'on en a dans les Villes de Guerre. Cette boête eſt portée tous les matins à l'Etat-Major: Les Officiers en font l'ouverture, vérifient l'ordre des pieces enfilées, & jugent de l'éxactitude, ou du défaut des rondes. On rend en même tems compte au Lieutenant de Roi, & au Major de tout ce qui a été vû, entendu, apperçu pendant la nuit. Tout ce qui ſe paſſe en dedans, ou en dehors eſt rapporté, & écrit exactement.

Le jour & la nuit, la Sentinelle intérieure du Chateau ſonne une cloche à toutes les heures, pour avertir qu'elle veille. Outre cette cloche, la nuit, on en ſonne une autre ſur les rondes à tous les quarts-d'heure. La Garde monte à 11 heures du matin. La retraite de la Garniſon ſonne à 9 heures du ſoir en Hiver, à 10 en Eté. Les ponts ſe lévent entre 10 & 11 heures du ſoir. Tout s'ouvre à quelque heure que ce ſoit, quand il y a des ordres du Roi.

Le Chapelain principal de la Baſtille eſt apointé à 1200 L. Il dit la Meſſe toujours à 9 heures du matin, Il y a 2 Soû-chapelains qui n'ont que 400 L. par an. Ils ne diſent la Meſſe que les Dimanches & Fêtes, l'un à 10 heures, l'autre entre midi, & une heure. Cette derniere Meſſe eſt proprement la Meſſe du Gouverneur. Les Priſonniers n'y vont point, à moins qu'ils ne ſoint privilégiés. Outre ces Chapelain & Soû-chapelains, il y

a un Confeſſeur en titre qui a 900 L. par an. Les vieux domeſtiques retirés ont des penſions.

Ce Chateau peut contenir 40 Priſonniers dans des appartemens ſéparés. Quand ils ſont en grand nombre ; ils ont néceſſairement moins de promenades. Il y a préſentement 4 Priſonniers à vie. Ils ſont devenus plus ou moins fous. L'un d'eux y eſt depuis l'affaire de *Damien* (1757).

Au dehors du Chateau, du côté du Faux-Bourg Saint Antoine, il y a un grand baſtion dégagé du corps du Chateau. C'étoit anciennement un des boulevars de la primitive entrée de Paris. On y a planté des arbres, & fait un jardin. La porte du chemin qui y conduit, eſt entre la *tour du Tréſor*, & celle de *la Comté*.

A la gauche de la Baſtille eſt la porte Saint Antoine. Cette porte eſt flanquée d'un baſtion parallelle à célui qui ſert de jardin au Chateau.

Le Lieutenant Général de Police de Paris, eſt le ſubdélégué du Miniſtére au département de la Baſtille. Il a ſous lui un Commiſſaire en titre que l'on nomme le Commiſſaire de la Baſtille. Celui-ci a des gages fixes pour faire ce que l'on appelle *les inſtructions*, mais il ne les fait point excluſivement : il n'a aucune inſpection, ni fonction, que dans les cas où il reçoit des Ordres, la raiſon en eſt que tout ce qui ſe fait dans ce Chateau eſt arbitraire.

En arrivant à la Baſtille, chaque Priſonnier eſt inventorié. On examine ſes malles, habits, linges, poches, pour voir s'il n'y a pas de papiers relatifs à l'objet de ſa détention. On ne fouille pas ordinairement les perſonnes d'un certain rang, mais on leur demande leurs couteaux, raſoirs, cizeaux, montres, cannes, bijoux & argent. Après cet examen on conduit le Priſonnier dans un appartement où il eſt renfermé ſous 3 portes. Ceux qui n'ont point de domeſtique, font eux-même leur lit & leur feu. On dine à 11 heures, on ſoupe à 6.

Dans les premiers tems, on n'a ni livres, ni encre, ni papier: on ne va ni à la Meſſe, ni à la promenade: on n'a permiſſion d'écrire à qui que ce ſoit, pas même au Lieutenant de Police dont tout dépend, & à qui il faut la faire demander par le Major qui s'y prête ordinairement. On ne va d'abord à la Meſſe que de deux Dimanches l'un. Quand on a pu obtenir la permiſſion d'écrire au Lieutenant de Police, on peut lui demander celle d'écrire à ſa Famille, d'en recevoir des réponſes, d'avoir avec ſoi ſon domeſtique, ou un garde, &c. Il refuſe ou accorde ſuivant les circonſtances. On ne peut rien obtenir que par ce canal.

Les Officiers de l'Etat-Major ſe chargent de faire parvenir les lettres des Priſonniers à la Police. Elles y ſont envoyées exactement à midi & le ſoir. A quelque heure que ce ſoit, ſi on le demande, ces lettres ſont

portées par des exprès que l'on paye de l'argent des détenus. Les réponſes ſont toujours adreſſées au Major, il les communique au Priſonnier. Si on a omis de lui parler de quelque objet de la lettre du Priſonnier, c'eſt un refus. Les gardes que l'on donne à ceux aux quels on refuſe leurs domeſtiques, ou qui n'en ont point, ſont des Soldats Invalides ordinairement. Ces gens couchent auprès des Priſonniers, & les ſervent. Il faut toujours être en défiance avec ces hommes, ainſi qu'avec les Porte-clefs, parceque toutes les paroles ſont recueillies, & rendues aux Officiers qui les reportent à la Police: c'eſt ainſi que l'on étudie le caractére des Priſonniers. Tout eſt dans ce Chateau, myſtere, ruſe, artifice, piege, espionnage. Souvent des Officiers, des Gardes, des Porteclefs, des Valets tachent d'induire un Priſonnier à parler mal du Gouvernement, & rendent compte de tout.

On obtient quelquefois d'avoir des livres, ſa montre, ſon couteau, ſes raſoirs, & même de l'encre, & du papier blanc. On peut demander à voir le Lieutenant de Police quand il vient à la Baſtille. Ordinairement il fait deſcendre les Priſonniers quelques jours, après leur arrivée. Quelquesfois il va les viſiter dans leurs chambres, ſurtout les Dames.

Lorſque le Lieutenant de Police voit un Priſonnier, la converſation roule ſur l'objet de ſa détention. Il lui demande quelque-

ſois des déclarations écrites & ſignées. En général on doit mettre autant de circonſpection dans ces converſations que dans ſon interrogatoire même, puiſque rien de tout ce qui peut être dit ou écrit n'eſt oublié.

Quand on veut faire parvenir quelque choſe au Lieutenant de Police, c'eſt toujours par le Major. On peut écrire à cet Officier des billets par le Porte-clefs. On n'eſt jamais prévenu ſur rien, il faut tout demander, même la permiſſion de ſe faire raſer. C'eſt le Chirurgien qui fait les barbes. Il fournit aux Priſonniers malades ou indiſpoſés ſucre, caffé, thé, chocolat, confitures & les remedes néceſſaires.

La promenade eſt d'une heure par jour, quelquefois d'une heure le matin, & d'une heure le ſoir dans la grande cour.

Un Priſonnier peut être interrogé peu de jours après ſon entrée à la Baſtille, ſouvent il ne l'eſt qu'au bout de pluſieurs ſemaines. Quelquefois on l'avertit du jour où il doit être interrogé, ſouvent il ne l'apprend qu'au moment où on le fait descendre à la Salle du Conſeil. C'eſt le Lieutenant de Police, un Conſeiller d'Etat, un Maitre des Requêtes, un Conſeiller ou un Commiſſaire du Châtelet qui remplit cette Commiſſion. Quand le Lieutenant de Police n'interroge pas lui-même, il vient ordinairement à la fin de l'Interrogatoire.

Ces

Ces Commiſſaires ſont des êtres purement paſſifs. Souvent ils tâchent d'effrayer un Priſonnier ; ils lui tendent des piéges, employent toutes les reſſources des ruſes les plus baſſes pour lui arracher des aveux. Ils ſuppoſent des preuves, repréſentent des papiers, ſans permettre de les lire, ſoutenant que ce ſont des pieces de conviction invincibles. Leurs interrogats ſont toujours vagues. Ils roulent non ſeulement ſur les paroles & les actions du Priſonnier, mais ſur ſes penſées les plus ſecrettes, ſur ſes paroles, & la conduite des perſonnes de ſa connoiſſance que l'on veut compromettre.

Ceux qui interrogent, diſent à un Priſonnier qu'il y va de ſa tête, que de lui dépend en ce jour ſa vie, ou ſa mort ; que s'il veut tout déclarer de bonne foi, ils ſont autoriſés à lui promettre un élargiſſement prompt, que s'il refuſe d'avoüer, il va être livré à une Commiſſion extraordinaire ; que l'on a des pieces déciſives, des preuves acquiſes, plus qu'il n'en faut pour le perdre ; que ſes complices ont tout découvert ; que le Gouvernement a des reſſources inconnües, dont il ne peut ſe douter. Ils fatiguent les Priſonniers par des Interrogatoires variés & multipliés à l'infini. Suivant les perſonnes, ils employent les promeſſes, les careſſes, les menaces ; d'autresfois ils inſultent les détenus, & les outragent avec une inſolence qui met le comble à la tyrannie dont ils ſont les vils inſtrumens.

Si le Prisonnier fait les aveus exigés, les Commissaires lui déclarent alors, que pour son élargissement, ils n'ont pas d'autorisation précise, mais qu'ils ont tout lieu de l'espérer, qu'ils vont la solliciter, &c. .... Les aveux du Prisonnier, loin de rendre son sort meilleur, donnent lieu à de nouveaux interrogatoires, prolongent souvent sa détention, compromettent les personnes avec lesquelles il a eu des relations, & l'exposent lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans certains cas, ce sont des Commissaires du Parlement qui font les *Instructions*. Ceux-ci tiennent leurs séances à l'Hôtel du Gouvernement ou à l'Arsenal. Ils n'entrent jamais dans l'intérieur de la Bastille. La différence que le Ministere met entre eux & les membres du Conseil, ou du Châtelet, est que ceux-ci sont *Roynlistes*, & les autres *marlementaires*. Or on n'admet que les prePiers dans cette enceinte, on ne veut pas que les autres y mettent le pied.

Les Prisonniers ne reçoivent jamais aucune visite du dehors avant l'instruction consommée. Pour obtenir cette faveur après les interrogatoires, il faut la demander avec instance & persévérance, & que des amis puissans la sollicitent au dehors. On peut demander une prolongation de promenade, à se promener sur les Tours, au Jardin, à lire les Gazettes & Journaux, à être réuni aux personnes de sa connoissance, s'il y en a, à

manger, & à ſe promener enſemble. Pour tout cecy, il faut écrire au Lieutenant de Police & au Gouverneur. Pluſieurs perſonnes détenues pour l'Affaire du Canada eurent la liberté de ſe voir. Lors des promenades au Jardin ou ſur les tours les Priſonniers ſont toujours accompagnés de bas Officiers Invalides. Les Officiers même de l'Etat-Major accompagnent ſouvent ceux qui ſont d'un certain état. En Hiver, ils les font entrer dans la Salle où ils ſe tiennent ordinairement, quelquefois il les viſitent dans leurs chambres. Le Gouverneur viſite auſſi les Priſonniers, ſurtout lorsqu'ils lui ſont recommandés. Les converſations avec tous ces Officiers, doivent toujours être très circonſpectes, parceque tout eſt obſervé & dénoncé.

On prend de grandes précautions pour que les Priſonniers ne s'apperçoivent ni ſe rencontrent, & qu'ils ne ſoient point vûs par les Etrangers qui ſont admis à en viſiter quelqu'un. Si pendant la promenade dans la cour quelque perſonne vient à paſſer, on fait entrer le Priſonnier dans un des cabinets pratiqués au rèz de chauſſée de la Cour, & on ne l'en fait ſortir qu'après que les paſſans ſont retirés. Les Priſonniers ſont toujours ſous les verrouils pendant tout le tems qu'ils paſſent dans leurs chambres. Les portes s'ouvrent ſeulement aux heures de la Meſſe, des promenades, ou des viſites, & on les re-

ferme auſſitôt après.

Pour viſiter un Priſonnier, il faut avoir une permiſſion écrite du Lieutenant de Police. Elle eſt ordinairement dans une lettre addreſſante au Lieutenant de Roi, ou au Major. Le nombre & la durée des viſites y eſt toujours fixé. Ces viſites ſont toujours reçues en préſence des Officiers ou Porte-clefs, afin que les Priſonniers ne diſent & n'apprennent rien d'intéreſſant. Le viſitant eſt d'un côté de la chambre, le viſité de l'autre, & l'Officier ou Porte-clefs écoutant eſt au milieu. C'eſt la regle invariable. Il n'eſt jamais permis de parler des motifs de la détention du Priſonnier, ni de tout ce qui pourroit y avoir quelque rapport.

Pour qu'un Priſonnier recût des viſites, ſans témoins, il faudroit une permiſſion du Miniſtre, & du Lieutenant de Police, ce que l'on n'obtient presque jamais. Les Officiers de l'Etat-Major ſont entierement ſubordonnés; ils ne peuvent rien accorder aux Priſonniers, ſans une autoriſation expreſſe du Miniſtre par le Lieutenant de Police. Tous les jours le Major rend compte par écrit au Lieutenant de Police de l'Etat des Priſonniers, des viſites qu'ils ont reçu, de tout ce qui a été dit, entendu, ou fait d'important au Château.

Quoique tout ſoit reglé, tout eſt cependent ſujet aux exceptions du crédit, des recommandations, de la protection, de l'in-

trigue &c. &c. &c. parceque le premier principe dans ce Château eſt la volonté arbitraire. Très ſouvent des perſonnes détenues pour le même objet ſont traitées très differemment en raiſon des recommandations plus ou moins conſidérables.

Il y a une Bibliothéque fondée par un Priſonnier étranger mort à la Baſtille au commencement du Siecle préſent. Quelques Priſonniers obtiennent la permiſſion d'y aller, d'autres, qu'on leur porte des livres dans leurs chambres.

On leur débite les choſes les plus fauſſes en affectant un air de vérité &d'interêt. „ Il eſt bien malheureux que le „ Roi ait été prévenu contre vous. S. M. „ ne peut entendre prononcer votre nom, ſans „ entrer en courroux. L'affaire pour laquelle „ le on vous a ravi vôtre liberté, n'a été „ qu'un prétexte, on vous en vouloit antérieurement, „ vous avez de puiſſans ennemis..... " tels ſont les propos d'étiquette.

Inutilement un Priſonnier demande-t'il à écrire au Roi, il ne l'obtient jamais.

Le tourment perpétuel & le plus inſupportable de cette Inquiſition cruelle & odieuſe, ſont les promeſſes vagues, indéfinies, fauſſes ou équivoques, les espérances intariſſables & perſéveramment trompées d'une liberté prochaine, les exhortations à la patience, les conjectures à perte de vüe, dont le Lieutenant de Police & les Officiers ſont très prodigues.

Pour couvrir l'odieux des barbaries qui s'exercent, & rallentir le zèle des parents, ou des protecteurs qui sollicitent, on débite souvent contre le Prisonnier les calomnies les plus absurdes, les plus contradictoires. On déguise les vrais motifs de la détention, on cache les obstacles réels. Ces ressources qui varient à l'infini sont intarissables.

Il y a une grande piéçe remplie d'armoires très vastes, distribuées par cases, étiquettées des *numéros* de tous les appartemens du Château. Les effets de chaque Prisonnier sont déposés dans la case correspondante au *numéro* de sa chambre.

Lors de l'arrivée de chaque Prisonnier, on inscrit sur un Livre ses nom & qualité, le *numéro* de l'appartement qu'il va occuper, & la liste de ses effets déposés dans la case du même *numéro*. On présente ensuite ce livre au Prisonnier pour qu'il le signe.

Le Livre de sortie contient un protocole de serment & protestation de soumission, de respect, de fidelité, d'amour, de *reconnoissance* pour le Roi, d'assurance que les faits qui ont compromis le Prisonnier ont été l'effet de l'erreur seule de l'esprit, d'action de graces de ce que S. M. ne l'a pas livré à des *Commissaires extraordinaires*, de promesse de ne rien réveler de tout ce qu'il a vû & entendu pendant le séjour qu'il a fait dans la Bastille. Ce protocole que tout Prisonnier est obligé de signer avant sa sortie contient en-

core le reçu des bijoux, argent, & autres effets.

Un troiſième Livre en feuilles contient les noms de tous les Priſonniers, & le tarif de leur dépenſe. Le relevé de ce livre paſſe tous les mois ſous les yeux du Miniſtre.

Le Regiſtre du détail de la dépenſe journaliere n'eſt que pour le Gouverneur, & le Chef de cuiſine ſon œconome: le Major n'y a aucune inſpection.

Enfin le quatrième Livre eſt un in-folio immenſe, ou plutôt une ſuite de cahiers qui augmente journellement. Ces cahiers ſont contenus dans un très grand carton ou porte-feuilles en maroquin fermant à clef, lequel eſt encore renfermé dans un double carton. Ces feuilles déſtribuées en colonnes, portent des titres imprimés à chacune.

Ie. Colonne, *Noms & qualités des Priſonniers.*

IIe. Col. *Dates des jours d'arrivée des Priſonniers au Château.*

IIIe. Col. *Noms des Sécrétaires d'Etat qui ont expédié les ordres.*

IVe. Col. *Dates de la ſortie des Priſonniers.*

Ve. Col. *Noms des Sécrétaires d'Etat qui ont ſigné les ordres d'élargiſſement.*

VIe. Col. *Cauſes de la détention des Priſonniers.*

VIIe. Col. *Obſervations & Remarques.*

Le Major remplit la ſixième Colonne ſuivant les indications qu'il peut avoir, & le Lieutenant de Police lui donne des inſtructions quand il veut, & comme il veut. La ſeptième colonne contient l'Hiſtorique des faits, geſtes, caracteres, vie, mœurs & fin des Priſonniers.

Ces deux colonnes ſont des eſpeces de mémoires ſecrets, dont l'eſſence, & la vérité dépendent du jugement droit, ou faux, de la volonté bonne, ou mauvaiſe du Major & du Commiſſaire du Roi. Pluſieurs Priſonniers n'ont aucune note ſur ces deux dernieres colonnes.

Ce livre eſt de l'invention du Sieur *Chevalier* Major actuel, qui a été chargé d'écrire l'Hiſtoire ſecrette de ce Château depuis ſon origine. Il a remonté juſqu'aux découvertes qu'il a pu faire dans le dépôt des Archives. Quand une feuille eſt remplie, elle entre dans ce dépôt, où tout eſt conſervé pour la Poſtérité. Il y a un Archiviſte apointé.

On réunit encore en regiſtre tous les Ordres à jamais donnés & adreſſés au Gouverneur de la Baſtille, toutes les Lettres des Miniſtres & de la Police; tout eſt recueilli ſoigneuſement, & ſe retrouve au beſoin.

Auſſitôt que quelque Priſonnier eſt conduit à la Baſtille, le Miniſtre qui a ſigné l'ordre & le Commiſſaire du Roi ſont informés par le Major de ſon arrivée. Dans pluſieurs cas cet Officier eſt prévenu de l'arrivée

rivée des Prisonniers. Souvent une lettre particulière du Commissrire du Roi délivre un Prisonnier par anticipation, & il remet ensuite l'ordre du Roi au Major qui lui rend exactement sa lettre.

Quand un Prisonnier connu & protégé a absolument perdu la santé, & que l'on craint pour ses jours, on ne manque pas de le faire sortir. Le Miuistére n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. (*) Si un Prisonnier meurt, on le fait inhumer à la Paroisse de Saint Paul, sous le nom d'un domestique, & ce mensonge est écrit sur le registre mortuaire, pour tromper la Postérité. Il y a un autre registre où le nom véritable des morts est inscrit; mais ce n'est qu'après bien des difficultés que l'on parvient à s'en faire délivrer des extraits. Il faut auparavant que leCommissaire de laBastille soit informé de l'usage que les familles veulent faire de ces actes.

Il y a dans ce Chateau de vastes magazins que l'on appelle les dépôts. C'est-là que l'on renferme les Livres saisis, ou dont le débit est arrêté.

Lorsque le Commissaire du Roi (Lieutenant de Police) ou un Ministre entre dans le Château de la Bastille, la Garde se présente en haye à son passage, fait le salut, & les grandes portes s'ouvrent. Le même cérémonial s'observe pour les Maréchaux de

(*) Quelques Prisonniers ont péri à la Bastille par des voïes secrettes. mais ces Exemples sont rares.

France. Ceux-ci peuvent ſeuls entrer dans le Château avec leur épée. Les Ducs & Pairs ont prétendu avoir droit à la même diſtinction. Le *Mémoire des Préſidens à Mortier du Parlement de Paris* préſenté au Duc d'Orléans Régent du Royaume en 1717, en fait mention.

Il n'entre de voitures dans l'intérieur du Château que celles qui y conduiſent des Priſonniers, ou qui en enlévent pour les transférer dans d'autres Châteaux ou Priſons.

M. de Renneville (*e*) détenu à la Baſtille pendant onze ans & un mois, en ſortit le 16 Juin 1713, & ſe retira en Angleterre où

(*e*) René-Auguſte Conſtantin-de Renneville, le plus jeune de 12 Freres tous Militaires, dont ſept avoient été tués dans des combats pour la Patrie, étoit né à Caën d'une Famille diſtinguée originaire de la Province d'Anjou. Après avoir ſervi en qualité d'Officier, il fut envoyé dans pluſieurs Cours étrangeres pour négocier des Affaires importantes. De retour en France, il fut premier-Commis de M. de Chamillard. Des Ennemis ſecrets parvinrent à le rendre ſuſpect, & il fut renfermé à la Baſtille. Quoique l'on ne trouvât aucune charge contre lui, il fut cependant détenu pendant onze ans & un mois (depuis le 16 Mai 1702, juſqu'au 16 Juin 1713). Il aſſure qu'il ne put jamais découvrir les motifs de ſa détention. A ſon arrivée au Chateau, il fut renfermé dans la premiere chambre de la *Tour du Coin*, où *Henry de Montmorency Duc de Luxembourg*, les Maréchaux de *Biron*, & de *Baſſompierre* avoient

il composa deux Volumes intitulés, *l'Inquisition Françoise, ou Histoire de la Bastille.* Il dédia son livre au Roi d'Angleterre Georges I. Ces 2 Volumes furent imprimés in 12 à *Amsterdam* chez *Etienne Roger* en 1715, & traduits en Anglois & en Flamand. Cet Ouvrage intèressant est devenu très rare. Il contient l'Histoire des différens Prisonniers que M. de Renneville eut occasion de connoitre, pendant le long séjour qu'il fit dans ce Château. Les descriptions qu'il donne des lieux sont conformes aux détails que l'on vient de lire: mais le régime de cette horrible inquisition a changé depuis le commencement du Siecle.

ANECDOTES.

I. Charles de *Gontault Duc de Biron* Pair, Amiral, & Maréchal de France, Gouverneur de Brest, quoique comblé des faveurs d'Henry IV. traita avec les Ennemis de l'Etat (les Espagnols & le Duc de Savoye) qui le flatterent de lui donner en Souveraineté le Duché de Bourgogne, & la Franche-Comté pour dot d'une fille du Roi d'Espagne ou du

été détenus. C'est dans cette même chambre que M. *le Maitre-de Saci* mis à la Bastille le 14 Mai 1666 (où il fut détenu pendant 2 ans) avoit fait la plus grande partie de sa version de la Bible. M. de Renneville cultivoit les belles-Lettres & la Poësie. Son Histoire est parsemée de fragmens que les meilleurs Poëtes de son tèms ne désavoueroient pas.

Duc de Savoye qu'ils promettoient de lui donner en mariage. Henry IV. ayant découvert le complot en parla à Biron qui nia ſon crime avec obſtination. Le Parlement de Paris inſtruiſit ſon procez. Il ſe trouva convaincu du crime de haute trahiſon contre la Patrie & ſon Chef, & fut condamné par Arrêt du 29 Juillet 1602 à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté le 31 du même mois dans la cour intérieure de la Baſtille. Les crocs de fer qui retenoient ſon échafaud, ſont encore dans les murs: Les choſes furent diſpoſées de maniere que de ſa chambre il y paſſa de plein pied. Il n'étoit âgé que de 40 ans. Son corps fut inhumé à la Paroiſſe de Saint Paul. Il y a des copies Manuſcrites du *Procès de Charles de Gontault Duc de Biron*, à la Bibliothèque Royale, à celles de Saint Germain-des Près, & de la Ville de Paris.

II. François de *Baſſompierre* Maréchal de France né le 2. Avril 1579, ſe ſignala toujours par ſa bonne conduite, & par ſon courage. Sa haute réputation faiſant ombrage au Cardinal de Richelieu, ce Miniſtre, le fit renfermer à la Baſtille le 25 Fevrier 1631. Baſſompierre ne recouvra ſa liberté que le 19. Janvier 1643; au bout de 12 ans, après la mort de ſon ennemi. Il compoſa ſes *Mémoires* dans ſa Priſon, & mourut en 1646.

III. En 1674, le bagage de *Louis* Cheva-

lier *de Rohan* Grand-Veneur de France ayant été pris & fouillé dans une escarmouche à l'armée, on y trouva des Lettres qui firent soupçonner qu'il avoit fait un traité pour livrer le Havre-de Grace aux Anglois. Il fut arrêté & mis à la Bastille. Le Sieur de la Tuanderie son entremetteur se cacha. Les preuves n'étoient pas suffisantes. On nomma une Commission pour instrumenter contre l'accusé de trahison. La Tuanderie fut découvert à Rouen; on alla pour l'arrêter; mais il fit feu sur les assaillans, & se fit tuer sur la place. Des gens attachés au Chevalier de Rohan alloient tous les soirs autour de la Bastille corner dans des porte-voix, *la Tuanderie est mort, & n'a rien dit*; ils ne furent point entendus du Chevalier. Les Commissaires ne pouvant rien tirer de lui, lui dirent que „ le Roi savoit tout, qu'ils „ avoient des preuves, mais que l'on vou-„ loit seulement son aveu, & *qu'ils étoient* „ *autorisés à lui promettre sa grace*, s'il décla-„ roit la vérité." Le Chevalier trop crédule avoüa tout. Alors les perfides Commissaires changérent de langage. Ils lui dirent que *pour la grace, ils ne pouvoient en répondre, mais qu'ils avoient seulement espérance de l'obtenir & qu'ils alloient la solliciter.* Ils s'en mirent peu en peine, & condamnérent le Chevalier à perdre la tête. On le conduisit de plein pied à l'échafaud par une gallerie dressée à la hauteur de la fenêtre de la Salle

d'armes de l'Arſenal qui donne ſur la petite place, au bout de la Rüe des Tournelles. Il fût décollé le 27. Novembre 1674. Son Procez eſt à la Bibliot. Royale. On peut voir les Mém. du Marquis de Beauveau. Colog. 1688, p. 407.

IV. Les Jeſuites du College de Clermont ſitué rüe Saint Jacques à Paris, ayant, cette même année (1674), invité le Roi Louis XIV. à honorer de ſa préſence une Tragédie que leurs écoliers devoient repréſenter, ce Prince s'y rendit. Ces habiles courtiſans avoient eu ſoin d'inſérer dans la piece pluſieurs traits de flatterie dont le Monarque avide d'encens fut très ſatisfait. Lorsque le Recteur du College reconduiſoit le Roi, un Seigneur de ſa ſuite loua le ſuccès de la Tragedie. Louis XIV. dit, „ faut-il s'en étonner, *c'eſt mon College?*" Les Jeſuites ne laiſſerent pas tomber ce mot. La nuit même, ils firent graver en grandes lettres d'or ſür un marbre noir, *Collegium Ludovici Magni*, & le ſubſtituérent à l'ancienne inſcription qui étoit placée au deſſous du nom de Jéſus ſur la porte principale du Collegé (*Collegium Claromontanum Societatis Jeſus*). Et le matin la nouvelle inſcription fut miſe à la place de l'ancienne. Un jeune Ecolier de qualité, âgé de 13 ans, témoin du zèle des R. P fit les 2. vers ſuivans qu'il afficha le ſoir à la porte du College.

Abſtulit hinc Jeſum, poſuitque inſignia Regis
Impia gens: alium non colit illa Deum.

Les Jéſuites ne manquerent pas de crier au

facrilége; l'Auteur enfant fut découvert, enlevé & enfermé à la Baſtille. L'implacable Societé le fit condamner, *par grace*, à une priſon perpetuelle, & il fut transféré à la Citadelle de l'Isle ſainte Marguerite. Pluſieurs années après, il fut ramené à la Bastille. En 1705, il étoit Priſonnier depuis 31. ans. Etant devenu héritier de toute ſa Famille qui poſſedoit de grands biens, le Jéſuite *Riquelet* alors Confeſſeur de la Bastille, remontra à ſes confreres la néceſſité de rendre la liberté à ce Priſonnier. La pluye d'or qui avoit forcé la Tour de Danaë eut le même effet ſur le Château de la Baſtille. Les Jéſuites ſe firent un mérite auprès du Priſonnier de la protection qu'ils lui accorderent; & cet homme conſidérable dont la Famille alloit s'éteindre ſans le ſecours de la Societé ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de ſa reconnoiſſance. (Préface de M. de Renneville, Tom. 1. Pag. 46—48.

V. Le fameux Priſonnier de la Baſtille connu ſous le nom de *l'Homme au masque de fer*, étoit dans la chambre dite la troiſième Bertaudiere. On ne lui refuſoit rien de tout ce qu'il demandoit, on lui faiſoit la plus grande chere, & le Gouverneur ne s'aſſeyoit jamais devant lui. On l'obligeoit de porter toujours un masque de fer, & il lui étoit défendu ſous peine de la vie, de ſe faire connoitre. Ces circonſtances ont donné lieu

à diverses conjectures. L'Auteur des *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de Perse* prétend que le Comte de Vermandois Fils naturel & bien-aimé de Louis XIV. & de Madmoiselle de la Valliere, à peu près du même âge que le Dauphin, mais d'un caractere fort opposé au sien, s'étoit oublié un jour au point de lui donner un soufflet; que cette action ayant éclaté, Louis XIV. l'envoya à l'Armée, & donna ordre à un confident intime de faire semer peu après son arrivée le bruit qu'il étoit attaqué de la peste, afin d'éloigner tout le monde de lui, de le faire ensuite passer pour mort, & tandis qu'aux yeux de toute l'Armée on lui feroit des obsêques splendides, de le conduire en grand secret à la Citadelle de l'Isle Sainte Marguerite, ce qui fut exécuté; que le Comte de Vermandois ne sortit de cette Citadelle que pour être transféré au Château de la Bastille (en 1700), lorsque Louis XIV. en donna le Gouvernement au Commandant de cette Isle nommé *Saint Mars*, en reconnoissance de sa fidelité. Le même Auteur ajoûte, que le Comte de Vermandois s'avisa un jour de graver son nom sur le fond d'une assiette avec la pointe d'un couteau; qu'un domestique ayant fait cette découverte, crut faire sa cour en portant cette assiette au Commandant, & se procurer une récompense; mais que ce malheureux fut trompé; & que l'on se défit de lui sur le champ, afin

d'émpêcher que le ſecret fut divulgué. Quoique ces *Mémoires ſecrets* euſſent été publiés 9. ans auparavant la premiere Edition de *l'Hiſtoire du Siecle de Louis XIV.* comme l'obſerve M. Clément, dans *Les cinq Années Littéraires* (Lettre XCIX, du 1e. Mai 1752. Tom. 2), M. de Voltaire a avancé que tous les Hiſtoriens qui ont écrit avant lui, ignoroient ce fait. Il le raconte un peu différemment, ſans nommer le Comte de Vermandois. Il dit que le Marquis de Louvois etant allé voir ce Priſonnier inconnu à l'Isle Sainte Marguerite, lui parla toujours debout, & avec une conſidération qui tenoit du reſpect; qu'il mourut en 1704. à la Baſtille, & fut enterré la nuit à la Paroiſſe de S. Paul. L'Auteur des Philippiques (M. de *la Grange-Chancel*) dans ſa *Lettre à M. Fréron*, prétend que ce Priſonnier étoit le Duc de Beaufort que l'on diſoit avoir été tué au ſiége de Candie, & dont on ne put trouver le corps. Il donne pour raiſon de la détention de ce Duc, ſon eſprit remuant, la part qu'il avoit eu aux mouvemens de Paris du tems de *la Fronde*, & ſon oppoſition, comme Amiral, aux deſſeins du Miniſtre Colbert chargé du département de la Marine. M. *Poullain-de Saintfoy* combat toutes ces opinions ſur l'Homme au masque de fer. Il recule encore l'époque de la détention de ce Priſonnier à la Citadelle de l'Isle Sainte Marguerite fixée par M. de Voltaire à 1661.

par M. de la Grange-Chancel à 1669, & par l'Auteur des *Mémoires Secrets* à la fin de 1683 : M. de Saintfoy assure que ce Prisonnier inconnu étoit *le Duc de Monmouth* Fils de Charles II. Roi d'Angleterre, & de Lucie Walters ; qu'il s'étoit formé un parti dans le Comté de Dorset où il avoit éte proclamé Roi, qu'ayant attaqué l'Armée Royale il fut défait, pris, & conduit à Londres, où il fut renfermé à la Tour, & condamné à être décapité le 15. Juillet 1685. M. de Saintfoy ajoûte que le bruit courut dans les tems qu'un Officier de l'Armée du Duc de Monmouth qui lui ressembloit singulierement, fait Prisonnier avec lui, eut le courage de mourir à sa place. Il cite *M. Hume*, & le livre des *Amours de Charles II & Jacques II Rois d'Angleterre* ; & il observe, pour accréditer son opinion, que Jacques II, pouvant craindre quelque révolution qui rendît la liberté au Duc de Moumouth, pensa que quoiqu'il lui accordât la vie, il seroit sans inquiétude en le faisant passer en France. Le Jésuite Henry Griffet qui a été pendant longtems Confesseur (*f*) des Prisonniers de la Ba-

(*f*) Les Jésuites devenus Confesseurs des Rois, ne manquerent pas de placer un d'entre eux dans le poste de Confesseur de la Bastille. Cette place peu importante dans d'autres mains étoit dans les leur un moyen de faire des découvertes qui entroient dans les vües profondes de leur politique infernale. Aussi étoit-elle devenüe héréditaire dans la Societé.

ſtille, qui avoit feuilleté tous les papiers les plus ſecrets des Archives de ce Chateau & qui avoit ſans doute vû le Régiſtre mortuaire qui exiſte dans ce dépôt, a fait une *Diſſertation* très ſolide ſur ce Problême Hiſtorique. Ce Jéſuite n'atteſte pas que *l'Homme au masque de fer* fut le *Comte de Vermandois*, mais il raſſemble bien des raiſons & des probabilités en faveur de cette opinion; & il ſemble que ſur cette matiere le ſuffrage du P. Griffet doit être d'un grand poids.

VI. Le dépôt de la Baſtille contient pluſieurs malles de Papiers de feu M. *le Duc de Vendôme* (*g*) qui concernent ſon Hiſtoire, & celle des Guerres d'Eſpagne, d'Italie & de Flandres. Ces papiers furent ſaiſis ſur ſon Fils naturel qui étoit ſon légataire lequel etant ſoupçonné d'avoir compoſé la Brochu-

(g) Louis-Joſeph Duc de Vendôme, de Mercœur, d'Etampes & de Penthievre, Général des Galeres, Grand-Séneſchal, & Gouverneur de Provence, né le 30. Juillet 1654, fut Vice-Roi, & Généraliſſime des Armées de Catalogne & d'Eſpagne depuis 1685, juſqu'au commencement de ce Siecle. En 1702, il paſſa au commandement des Armées d'Italie où il battit le Prince Eugêne & les Impériaux, & en 1707, il fit la Campagne de Flandres: il retourna trois ans après en Eſpagne où il mourut à Vinaros le 11. Juin 1712. Cet homme célebre par ſes exploits militaires, qui avoit le Roi Henri IV. pour Biſayeul, ne laiſſa d'autre poſtérité qu'un fils naturel qu'il fit ſon légataire.

re intitulée *Les trois Maries* (les trois MAILLYS), fut renfermé d'abord à la Baſtille & transféré dans la ſuite à Vincennes où il eſt mort. Ces papiers ſont dans un lieu humide : Ils ne tarderont pas à être pourris ou rongés par les vers : et la Poſtérité ſera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

VII. Le Sieur *Vaillant* Prêtre vertueux, mais pour ſon malheur Appellant de la trop fameuſe *Bulle*, fut détenu à la Baſtille depuis 1728, juſqu'au 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des perſonnes livrées à l'illuſion ou ſéduites, débitérent que „ ce Prêtre etoit *le Prophête Elie* des„ cendu depuis peu ſur la terre, qu'il étoit „ à la Baſtille, mais qu'il en ſortiroit mi„ raculeuſement, & ſeroit mis à mort. " Les partiſans de cet Eccléſiaſtique furent nommés *Vaillantiſtes.* Les vexations que l'on exerçoit contre lui, & ſes auſtérités lui avoient échauffé l'imagination. Il crut quelque tems qu'il étoit effectivement le Prophête Elie. Il s'attendoit à ſe voir enlever quelque jour dans un tourbillou de feu, & il l'annonçoit bonnement aux Officiers de l'Etat-Major. Le 26. Janvier 1739, le feu prit à ſa cheminée, il crut être au moment de ſon enlévement ; mais le feu s'éteignit, & il demeura ſous les verrouils, comme à l'ordinaire. Alors il ſe crut obligé de déclarer très ſérieuſement par écrit au Sieur

Hérault Lieutenant de Police, que *lui* VAILLANT *n'étoit en aucun ſens le Prophête Elie, qu'il ne le repréſentoit pas, & n'avoit même aucune miſſion pour l'annoncer, agir, ni parler en ſon nom.* La longue ſolitude avoit affoibli ſon esprit. Un Dimanche etant entré dans la Chapelle pour entendre la Meſſe, il s'empare des Ornemens, paſſe l'aube, met la Chaſuble & commence la Meſſe. On appelle du ſecours; le Major vient, veut interrompre le Prêtre qui continue. Le Major s'oppoſe, le Prêtre réſiſte; & les deux champions ſe prennent au collet. Cette ſcene priva pour toujours le Priſonnier d'aſſister à la Meſſe. Il fut transféré dans la ſuite à Vincennes où il eſt mort.

VIII. Le *Comte de Lally* a été près de 3. ans à la Baſtille. Il étoit d'un tempérament violent. Un de ſes propos favoris étoit „ qu'il ne connoiſſoit point de plaiſir plus „ doux que celui de la vengeance, que c'é- „ toit vraiment le plaiſir des Dieux." Il diſoit, *le Parlement me jugera ſuivant toute la rigueur des Loix, mais le Roi me fera grace, & commuera la peine.*

On lui avoit permis d'avoir avec lui un Sécretaire. Il le harceloit par ſes duretés continuelles. Un jour ce Sécrétaire ayant apperçu dans la grande cour un amas de Sang caillé provenu d'une ſaignée de malade qu'un valet avoit jetté par inconſidération, il fut ſaiſi d'éffroi, ſe crut prêt d'être ſupplicié;

la tête lui tourna. Il fut transféré à Charenton.

Le Major de la Baſtille eut ordre de conduire le Comte de Lally au Palais pour le dernier interrogatoire. M. le Premier Préſident vouloit que cet Officier lui otât le cordon de l'Ordre, & les marques de ſes dignités. Il refuſa, & les Huiſſiers le firent. Le Comte de Lally reconduit à la Baſtille, les promenades & les viſites lui furent interdites. Les Officiers ſe relevoient pour lui tenir compagnie. Son Arrêt ne fut exécuté que 3 ou 4. jours après qu'il eût été prononcé. Pendant ce tems, ſes parents ſe promenoient en voiture du côté de la porte Saint Antoine & faiſoient devant ſa fenêtre la démonſtration de ſe couper le cou. Tous leurs ſignaux furent inutiles, le Priſonnier concentré en lui même, ne jetta point les yeux de ce côté, & laiſſa tout à faire au Bourreau qu'il eût prévenu certainement. Le Major fut chargé de le ramener à la Conciergerie, & de paſſer dans ſa chambre la nuit d'horreur qui précéda ſon exécution. Il s'y reconcilia avec cet Officier qu'il avoit pris en haine. Le lendemain M. Pasquier Conſeiller au Parlement lui dit, *le Roi eſt plein de bonté, il vous fera ſurement grace, ſi vous déclarés ce que vous ſavés ſur vos deux complices, &c.* Lally entra en fureur, traita M. Pasquier de perfide, lui prodigua les injures les plus groſſieres, proféra avec emportement les

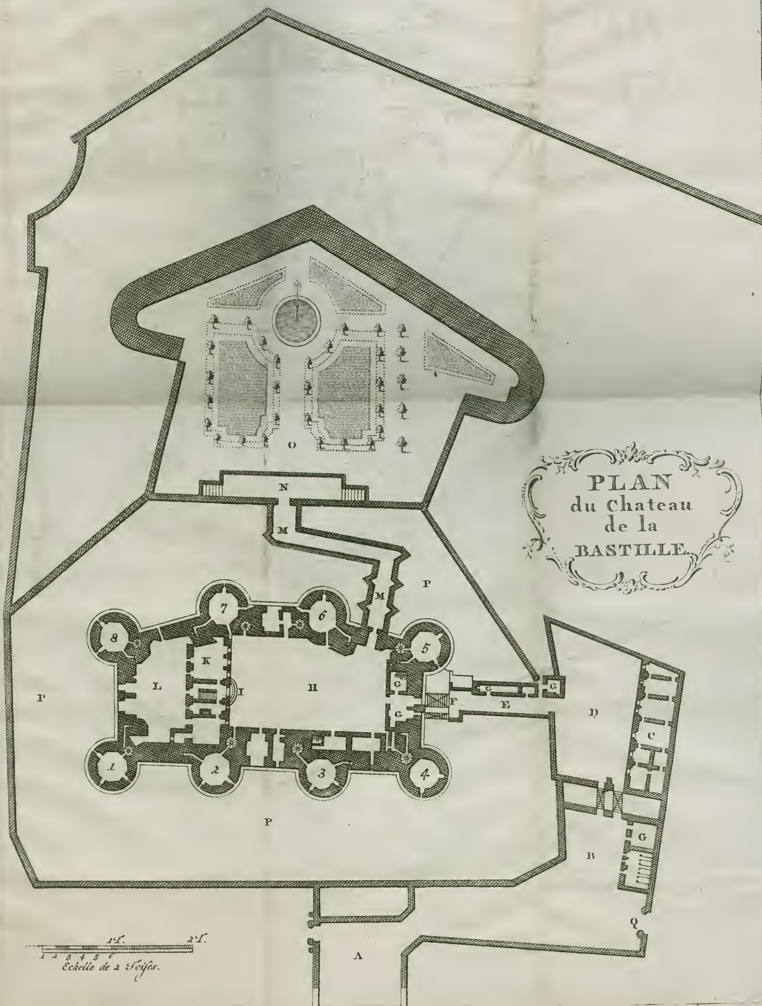
imprécations & les blasphêmes les plus horribles. Le Magiſtrat ordonna qu'on lui mît un baillon à la bouche. Peu après le Confeſſeur parut, on lui ôta le baillon. Il fit ſemblant de ſe recueillir, tira une pointe de compas qu'il s'étoit ménagée, & s'appuya fortement deſſus, voulant ſe détruire. On s'en apperçut, & on le déſarma. Il dit, *F..... j'ai manqué mon coup.* Le Chirurgien trouva la bleſſure très légere. Enfin le patient ſe calma, & ſe confeſſa. Il fut exécuté le Mai 1766.

La Famille du Comte de Lally avoit fait le relevé de toutes les circonſtances de l'exécution du Duc de Biron, elle en ſollicita inutilement la répétition. Cette Famille fut moins empreſſée à ſauver la perſonne du coupable, qu'à recouvrer les ſommes immenſes qu'il avoit fait paſſer en Angleterre.

M. de Voltaire a donné recemment des *Fragmens ſur l'Inde*, où il évoque à ſon tribunal le Procès du Comte de Lally, pour reviſer l'Arrêt qui l'a condamné. On voit avec un mépris mêlé d'indignation, que ce vieillard qui ſe vante d'aimer le vrai par deſſus tout, & qui ſe donne, comme ayant vû les Mémoires les plus circonſtanciés, les Informations les plus ſecrettes du Procez, ne fait qu'éffleurer les moyens de juſtification propoſés dans les Memoires ſeuls de la Partie condamnée. Cela ſuffit à M. de Voltaire pour déclamer contre le Parlement de Paris, pour lui re-

procher à tort & à travers des miſeres de deux cents ans, juſqu'à l'*Arrêt en faveur d'Ariſtote*; ſans qu'il ait eu le bon ſens de ſe dire à lui même que toutes les ames honnêtes ſeroient ſoulevées de cette méchanceté baſſe, qui profite de la circonſtance où les membres de cette Compagnie victimes de leur zèle pour la Nation ſont diſperſés en éxil, pour leur inſulter ſans pudeur. C'eſt bien là le coup de pied de l'âne, ſuivant la remarque de la *Gazette Littéraire de l'Europe* Année 1773.

F I N.


PLAN
du Chateau
de la
BASTILLE.
O
N
M
M
P
7
6
8
5
K
L
I
H
G
G
G
G
F
E
D
C
P
1
2
3
4
P
G
B
Q
A
1T.
2T.
1 2 3 4 5 6
Echelle de 2 Toises.

